

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 10
- absents : 03
- exclus : 00

Séance du 29 février 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DRAMAIX Jean-Guy, NOUVEL Alain, MARCHAL Laurence.

Excusés : Jean-Claude ARDISSON, DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence), LUCIANO Luc (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Date de convocation :

23/02/2024

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

Délibération n°05.2024

Objet : **Projet de déploiement de la SIL sur la commune de Beauvoisin**

Le Maire indique que la Communauté de Communes des Baronnie, au titre de sa compétence économique, travaille au déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) sur le territoire des Baronnie. Ce travail est mené en étroite concertation avec les communes volontaires.

Cette signalétique a été déployée sur la vallée de l'Eygues. Il s'agit maintenant de poursuivre sur le secteur du Pays de Buis les Baronnie

Cette SIL permettra de signaler les Pôles d'intérêt local suivants :

- Les services publics,
- Les équipements touristiques, culturels et de loisirs
- Les sites touristiques
- Les hébergements touristiques (hors gîtes)
- Les autres activités commerciales utiles aux personnes en déplacement (garage, stations-services, produits régionaux, ...).

La Commune de Beauvoisin a souhaité bénéficier de cette opération.



La CCBDP et la commune ont défini l'ensemble des pôles d'information local à signaler ; ce projet a été validé par la commune.

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale coordonne l'opération et est à ce titre maître d'ouvrage.

Ce projet bénéficie de 65 % de subventions publiques (Etat et Région Auvergne Rhône Alpes). Les 35 % restants seront répartis à parité entre la commune et la CCBDP.

Pour la commune de Beauvoisin, cette participation est estimée à 639,89 €

La participation de la commune auprès de la CCBDP se fera sous la forme d'un fond de concours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le projet de déploiement de la SIL sur la commune
VALIDE sa participation financière estimée à 639.89 €
INSCRIT cette dépense au budget de la commune.

Décision adoptée à : l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 29 février 2024

Christian THIRIOT, Maire.

